

JOURNAUX DU TRESOR ET DOCUMENTS MONETAIRES

J. L. RENARD

Août 1248 : Louis IX, le Saint, rattache au royaume de France les dernières possessions de Bermond de Sommières. Il s'offre ainsi une ville fortifiée avec son château, un pont également fortifié, seul point de passage sur le Vidourle à deux lieues en amont de celui d'Ambrussum et un atelier monétaire.

Sommières entre ainsi dans le club très fermé des villes battant monnaie royale avec Bourges, Carcassonne, Mâcon, Paris, Tours (Nîmes pour un type local). Sous les règnes de Saint Louis et Philippe III, nous avons très peu d'indications sur le fonctionnement de l'atelier ; nous pouvons supposer que la fabrication des monnaies royales de base, deniers et oboles tournois, ne pouvait présenter de difficulté majeure à ceux qui avaient frappé les « *bernardins* » des seigneurs d'Anduze et Sauve pendant près de deux siècles.

Saint Louis avait décrété le 11 mars 1263 que les

seigneurs féodaux qui battaient monnaie pourraient continuer, mais ces monnaies n'auraient cours que sur le territoire des dits seigneurs, alors que la monnaie royale aurait cours dans tout le royaume. Bon nombre de « *prélats et de barons* » renoncent à leur droit de monnayage et parallèlement les ateliers royaux deviennent plus nombreux. Il est temps de mettre de l'ordre dans l'activité monétaire.

Philippe IV monte sur le trône en 1285 et peu de temps après (1293), il crée « *Journaux du Trésor* » qui suivent les activités de tous les ateliers royaux soit Bruges, Mâcon, Montreuil-Bonnin, Paris, Saint Quentin, Sommières, Toulouse et Tournai. Ces documents transcrits et publiés par Jules Viard en 1879 donnent une idée exacte de l'importance de Sommières.

Mais voyons d'abord comment une monnaie entre en circulation. Après la décision prise par le roi en son conseil, un modèle est expédié aux maîtres particuliers des ateliers monétaires ; ce modèle, ou piéfort, est en métal plus épais que la pièce prévue, le plus souvent en plomb, pour que les détails des deux côtés, pile et face, soit assez nets pour être parfaitement reproduits. Certains piéforts auraient été réalisés en cuir, et certaines monnaies auraient été réalisées d'après des dessins sur parchemin.

Muni de son modèle, le maître de la monnaie réalise la frappe en respectant le poids, la proportion d'alliage et la quantité. A ses côtés, le maître a un garde dont le rôle consiste à vérifier que les directives ont bien été suivies. Lorsque la frappe est terminée, le garde procède à des prélèvements : une pièce sur 200 pour les monnaies d'argent, une sur 500 pour les monnaies d'or. Les pièces prélevées sont mises dans une boîte au nom du maître de la monnaie et expédiées à Paris pour examen. Si les pièces sont reconnues conformes, c'est la Monnaie de Paris qui donne l'autorisation de mise en circulation, la production est alors

acheminée vers la capitale pour alimenter le Trésor royal ou adressée directement pour couvrir les dépenses urgentes entre autres l'entretien des troupes sur les frontières. L'atelier est alors crédité des sommes correspondantes.

Les Journaux du Trésor nous donnent à plusieurs reprises le montant de ces crédits, les noms de nos maîtres de la Monnaie et l'inventaire de plusieurs boîtes. Le plus souvent cité entre 1296 et 1300 est Sornac Caussinel ; il mérite une mention spéciale car il était le frère de Betin Caussinel, général maître de la Monnaie de Paris depuis 1294 ; sous sa direction, l'atelier de Sommières est crédité au 10 septembre 1298 d'une somme de 46 050 livres tournois et de 58 750 livres tournois au 3 juillet 1299. Par comparaison, l'atelier de Toulouse, pour des périodes identiques est crédité de 57 770 et 50 000 livres tournois. Notre atelier avait donc une activité équivalente à celui de Toulouse.

Sornac Caussinel cesse ses fonctions en 1299. Il change complètement d'orientation et devient adjudicataire des travaux à réaliser sur le canal qui reliera le canal de la Radelle, actuel canal du Rhône à Sète, depuis les cabanes du sel jusqu'aux fossés de la ville de Lunel (mai 1300). Deux ordonnances du sénéchal de Beaucaire des 12 octobre 1318 et 12 mai 1319 nous apprennent que Sornac Caussinel n'a pas pu tenir ses engagements, il est condamné à des dommages et intérêts et ses biens sont saisis. Les difficultés matérielles et administratives ne manqueront pas car il faudra attendre le règne de Louis XV pour voir le canal de Lunel entièrement terminé !

Mais revenons à nos Journaux du Trésor. En 1299 Sornac Caussinel cède sa place à Guy de Port ; à partir de cette date, les maîtres de la Monnaie vont se succéder. Au fil des ans, l'atelier de Sommières est un peu oublié, si bien que dans les Journaux du règne de Philippe VI on ne trouve aucune mention de l'atelier, même pas à l'occasion de son transfert à Montpellier en 1340.

Nous pensons que ce manque de notoriété est dû en grande partie au fait qu'il n'y a plus de lien de parenté entre le maître de Sommières et le général maître de Paris qui supervise les Journaux.

Et pourtant il existe de nombreuses preuves de l'activité de notre atelier tant dans l'histoire régionale que dans les *Documents Relatifs à l'Histoire des Monnaies des Rois de France* recueillis par F. de Saulcy.

En 1301, l'atelier de Sommières est choisi pour appliquer les instructions royales sur les monnaies prohibées, c'est-à-dire la saisie de toutes les monnaies autres que les royales. L'activité économique de Sommières a certainement été déterminante dans ce choix, car les pièces étrangères étaient très souvent mises en circulation par les marchands ambulants qui se déplaçaient de ville en ville en ignorant les frontières. L'opération est confiée à Jehan de Peyrelade, maître de la monnaie qui, entre juin et novembre 1301, recueille toutes les pièces non autorisées circulant dans la région.

En 1310, Manuel de Veran, maître de la Monnaie, assiste avec bien d'autres personnalités, à l'interrogatoire des Templiers détenus au château d'Alès.

En 1311, Pierre Remon, Guillaume Le Mestre et Thoré du Puy, maîtres associés, frappent des « *agnels d'or* ».

De novembre 1338 à avril 1339, la boîte de Pierre Guerry et Pierre Estruy, maîtres associés, contient, entre autres, 316 « *deniers d'or au lion* ». Nous connaissons au jour près la frappe de cette monnaie décidée par le roi en son Conseil le 14 novembre 1338 et fabriquée jusqu'au 14 juin 1339. Elle représente le souverain en majesté, assis sur un trône gothique, les pieds posés sur un lion couché. Certains prétendent que ce lion est le symbole de l'Angleterre que le roi foule aux pieds. Rappelons que cette guerre qui allait durer cent ans avait

commencé l'année précédente et tous les moyens étaient bons pour maintenir le moral du peuple. Le lion d'or serait en quelque sorte la commémorative du début du conflit contre l'Angleterre¹.

Le 14 novembre 1340, le sénéchal de Beaucaire reçoit l'ordre de payer les frais de translation de l'atelier de Sommières à Montpellier. Nous n'avons aucun détail sur cette opération : les archives de la sénéchaussée ont été transportées en 1703 à la Chambre des Comptes à Paris, mais elles ont été accidentellement détruites en 1737.

Ainsi disparut notre atelier qui, en moins de cent ans, sous les règnes de sept souverains de Louis IX à Philippe VI, frappa une cinquantaine de types de monnaies depuis la plus modeste *obole* en billon jusqu'à la plus somptueuse pièce d'or.

La production de tous les ateliers royaux était rigoureusement identique ; le millésime et les lettres différenciant les ateliers n'apparaîtront que beaucoup plus tard (en 1549 sous Henri II). Nous n'avons donc aucun moyen de savoir où a été frappée une pièce de cette époque, mais compte tenu du nombre d'ateliers en activité, nous avons une chance sur huit qu'elle sorte de notre atelier sommiérois, témoin prestigieux du passé de notre cité.

¹ Pour l'anecdote, un lion d'or a atteint la coquette somme de 14 200 € à l'hôtel Drouot. Vente Jean Vinchon Numismatique du 26 novembre 2004.



Lion d'or émis le 31 octobre 1338.

Le roi assis tenant un long sceptre fleuroné et le sceptre court fleurdéliné, sur un trône gothique avec dais, les pieds sur un lion.

R/Croix fleuronée dans une rosace quadrilobée, cantonnée de quatre couronnelles.

(H 6 – C 290 – L 253), 4,88g.

(Collection privée)

BIBLIOGRAPHIE

- Blanchet et Dieudonné – *Manuel de Numismatique Française.*
J. Lafaurie – *Les Monnaies des Rois de France.*
J. Viard – *Les Journaux du Trésor.*
F. de Saulcy – *Recueil de documents relatifs à l'Histoire des Monnaies des Rois de France.*
Ménard – *Histoire de la ville de Nîmes.*
Th. Millerot – *Histoire de la ville de Lunel.*

